

RÈGLEMENT NUMÉRO : 42

Règlement décrétant l'ouverture du chemin sur le lot 8B partie, rang 3, au cadastre officiel du canton de Robertson étant l'élargissement de la montée des Bouleaux.

À la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 9 février 2004, à laquelle sont présents : Gilles Huberdeau, Jocelyne Cloutier, Marcel Cyr, Louis-Pierre Blais, Gilles Lacelle, François Desjardins et Jean-Pierre Barrette, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Michel Adrien.

La greffière, Blandine Boulianne, est présente.
Le directeur général adjoint, Normand Bélanger, est présent.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du Conseil, tenue le 26 janvier 2004 ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Gilles Lacelle propose, appuyé par monsieur le conseiller François Desjardins d'adopter le règlement portant le numéro 42, comme suit :

ARTICLE 1 :

Est par le présent règlement ordonnée l'ouverture du chemin sur le lot 8B partie, rang 3, au cadastre officiel du canton de Robertson, le tout démontré au plan et à la description technique préparés par Philippe McKale, arpenteur-géomètre, en date du 24 avril 2001.

ARTICLE 2 :

Le chemin mentionné à l'article 1 du présent règlement sera connu comme étant l'élargissement de la « **montée des Bouleaux** ».

ARTICLE 3 :

Le règlement entrera en vigueur lors de sa publication.

Michel Adrien, maire

Blandine Boulianne, greffière